



Commune de
BASSINS



Tables des matières :

1. Administration communale
1. Facturation EC-EU
1. Petite place de jeux
2. Démission de Sonia Pittet
2. Installation d'une pompe à chaleur
3. Où va le bois et pour quels usages ?
4. Déchetterie - Nouveautés
4. Repair Café
5. Retour sur la séance du Conseil communal du 27.03.24
5. Jardin d'enfants – Inscriptions
6. AGFORS – Shop Proxy Bois
6. Tarifs 2024 eau et épuration
7. Loi sur la protection du patrimoine arboré
7. Opération coup de balai
8. La Cantonale FVJC 2024 à Givrins

Agenda

Séances du Conseil communal :

Mardi 25 juin 2024 à 20h00

Jeudi 10 octobre 2024 à 20h00

Jeudi 12 décembre 2024 à 20h00

Pour toutes questions ou remarques au sujet de cette édition, vous pouvez envoyer un courriel au bureau communal

commune@bassins.ch

ou téléphoner au 022 366 23 22

Administration communale - Collaborateur

Mme Morgane de Coppet, secrétaire municipale, a donné sa démission avec effet au 30 avril afin de réorganiser sa vie professionnelle à la suite de la naissance de son enfant.

Sa suppléance est toujours assurée par Mme Nicole Joss, secrétaire itinérante. Le processus de recrutement est en cours.

Nous remercions Mme de Coppet pour sa collaboration et lui souhaitons bonne continuation.

Facturation EC-EU

Le relevé des compteurs d'eau, a été effectué par notre collaborateur, Sébastien Villard.

Ce tour complet du village était nécessaire pour remettre à jour toutes les informations relatives aux compteurs et aux abonnés.

La facturation du décompte 2023 sera envoyée prochainement et les factures d'acomptes 2024 seront envoyées par la suite.

Ce rythme de 2 facturations annuelles, un acompte et un décompte sera ensuite conservé.

Petite place de jeux – Place de la Couronne

Comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil communal, la réfection de la petite place de jeux située Place de la Couronne est en cours.

Le « tape-cul » est rénové : changements des caoutchoucs, ponçage et peinture.

La table de ping-pong a été déplacée au terrain de football.

Le sol sera remis en état et de nouveaux jeux destinés aux plus « petits » devraient arriver prochainement.

La Municipalité souhaite que chacun puisse prendre du plaisir à utiliser cet endroit.

Démission de Mme Sonia Pittet, syndique

C'est avec regret que les membres de la Municipalité ont pris connaissance de la démission de ses fonctions de municipale et syndique de la Commune de Bassins de Mme Sonia Pittet, ceci pour des motifs personnels.

Nous tenons ici à exprimer nos sincères remerciements à Mme Pittet pour l'aide et les connaissances qu'elle a amenés au collège municipal depuis son entrée en fonction le 1^{er} juillet 2021.

Nous lui souhaitons beaucoup de succès et de plaisir autant dans sa vie professionnelle que familiale.

La transmission de ses dossiers est faite dans les meilleures conditions afin d'en assurer la continuité.

Des élections complémentaires auront lieu selon des modalités à respecter qui seront transmises par la préfecture.



*Merci
Sonia !*



Installation d'une pompe à chaleur

L'installation pour un bâtiment existant d'une pompe à chaleur (PAC) peut être dispensée d'autorisation de construire si plusieurs conditions cumulatives sont réunies.

L'installation d'une PAC pour un bâtiment existant doit être annoncé à la Commune au moyen du formulaire mis à disposition par la DGE, accompagné d'un plan de situation et de la fiche technique de l'installation.

Les projets prévus hors de la zone à bâtir devront toutefois toujours être transmis à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL).

L'installation d'une pompe à chaleur dans un bâtiment neuf est exclue de la procédure simplifiée, de même que les pompes à chaleur utilisées à des fins de rafraîchissement ou de refroidissement.

Les aspects relevant de la protection contre le bruit, des fluides frigorigènes et de l'installation de PAC à plus de 1'000 m d'altitude ou équipée d'un mode réversible sont examinés dans ce document.

Les exigences applicables au bruit des PAC air/eau et air/air ressortent de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). Elles comprennent essentiellement deux volets : le respect du principe de prévention et le respect de valeurs limites d'exposition au bruit. Le principe de prévention est une limitation des émissions (art. 11ss LPE et 7 al. 1 let. a OPB).

cf https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/energie/fichiers_pdf/2024.02.23_Fiche-PAC-2024-02-23.pdf

Mais où va le bois et pour quels usages ?

Petit rappel

L'entretien des forêts communales est placé sous la conduite de notre groupement forestier, qui à la tâche de gérer notre patrimoine selon les principes d'une gestion durable et multifonctionnelle.

Un plan de gestion régit l'ensemble des travaux effectués dans nos forêts. Le premier plan de gestion a été réalisé en 1914. Il a été révisé 7 fois depuis.

Deux grands principes règnent en gestion forestière.

- La surface forestière ne doit pas diminuer au profit d'un autre usage.
- La quantité de bois récolté est réglementée et en principe nous n'exploitons que le volume correspondant à l'accroissement des arbres. (Nous récoltons l'intérêt du capital).

Usage du bois

Le bois récolté dans nos forêts sert à de multiple usage. Pour 2023, voici la répartition des volumes exploités et leur usage.

| Usages | Volume en m3 plein | % |
|---|--------------------|-----|
| Bois pour la construction | 2'681 | 53% |
| Bois énergie pour les bûches | 290 | 6% |
| Bois énergie pour les centrales de chauffe à copeaux de la région | 2'130 | 41% |
| ➤ Dont pour les chauffages à distance de la Commune | 1'351 | 26% |

Où va-t'il ?

89 % du bois pour la construction est commercialisé en suisse (Vaud, Valais et Fribourg)
11% restant sont commercialisés en France voisine



100% du bois énergie est commercialisé dans le district de Nyon



L'entretien de nos forêts contribue au climat !

1 m3 de bois destiné à la construction stocke l'équivalent d'une tonne de CO2

1 m3 de bois destiné au chauffage se substitue à l'énergie fossile et le bois utilisé comme agent énergétique est neutre en CO2

Une forêt dynamique, résiliente et gérée de manière durable joue un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique en absorbant le dioxyde de carbone (CO2) de l'atmosphère.



Déchetterie - Nouveautés

A la suite de à l'acceptation du préavis 07/23 par le Conseil Communal, une ressourcerie est en cours de construction à la déchetterie.

Celle-ci ouvrira dans le courant du 2ème semestre 2024 et facilitera l'échange et la réutilisation d'objets entre les habitants de la Commune.

Conformément à ce qui a été annoncé dans le préavis, les pesées du samedi ont été supprimées.

Les déchets encombrants, les inertes, le bois usagé, la ferraille ainsi que les déchets verts ne sont plus facturés au kilo.

Nous rappelons que la dépose de grande quantité de ce type de déchets faite par des entreprises reste interdite.



AGENDA 2024

REPAIR CAFE

| Nyon | Gland | Prangins |
|---|------------------------------------|---|
| 13 avril Déchèterie de l'Asse | 16 mars 1er juin | 3 février 4 mai |
| 29 juin Bibliothèque | Grand-Champ Restaurant scolaire | 9 novembre Maison de commune Salle du Conseil |
| 24 août 12 octobre 7 décembre Marens Restaurant scolaire | 21 septembre Montoly | Réservations ouvertes 2 semaines avant l'évènement 079 272 52 20 par téléphone, sms et  |

  Demain La Côte
<https://repair-cafe.ch/fr/cafes/DLC>

ou repaircafe.dlc@ik.me

DEMAIN LA CÔTE
Agriculture durable, énergie renouvelable, consommation sobre

frc FÉDÉRATION ROMANDE
DES CONSOMMATEURS
LE POUVOIR D'AGIR

Retour sur la séance du Conseil communal du 27 mars 2024

Vous pouvez trouver les communications faites par la Municipalité sur le site internet de la Commune :

<https://www.bassins.ch/wp-content/uploads/2024/04/Communications-Mun-CC-2024.03.27.pdf>

Lors de cette même séance, le préavis No 01/24 relatif à la demande d'adhésion au réseau d'accueil des Toblerones (RAT) a été soumis au Conseil communal. Ce préavis a été largement approuvé par les conseillers par 28 oui, 1 non et 2 abstentions.

Jardin d'enfants – Inscriptions pour août 2024

Jardin d'enfants communal de Bassins

**Nouveau à partir de la rentrée
2024.**

**Nous vous proposons une matinée
« Initiation à l'allemand ».**

**Activités proposées : chansons,
histoires, couleurs, chiffres.**



Rentrée 2024 : le 26 août

Chers parents et chères familles,

Nous accueillons vos enfants de 24 mois à 5 ans.

Ici, aux P'tits Pas, nous grandissons, nous apprenons et nous nous épanouissons.

Nous allons « à petits pas » dans la découverte et la socialisation, en respectant le rythme et la personnalité de chacun. Une grande place est faite aux chants, aux jeux musicaux, aux jeux symboliques en plein air, à l'autonomie et à l'approche de la relation à l'autre.

Notre établissement est doté d'une direction pédagogique et d'une équipe professionnelle qualifiées pour mener à bien notre mission dont l'objectif prioritaire est votre satisfaction et l'épanouissement de vos enfants.

Le bonheur et la bienveillance de votre enfant est notre engagement.



Ouverture tous les matins de 08h00 à 11h30



Informations : petitpas@bassins.ch



Inscriptions sur <https://www.bassins.ch/vie-scolaire/petite-enfance/>



Structure favorisant l'éveil et le bien-être des enfants

Accueil régulier



Le bois de vos forêts
à portée de mains !

WWW.PROXYBOIS.CH

NOUVEAU DANS VOTRE RÉGION ! ACHETEZ VOTRE BOIS EN SELF-SERVICE



Bursins- Ouvert 7j/7j

Chemin de la Perrause - 1183 Bursins



Bois de feu
Bois d'allumage



Carrelets
Planches brutes & rabotées
Lambourdes



Copeaux



Bois pour bricolage



Une initiative de votre groupement forestier
pour une utilisation locale du bois



google maps

Le 22 mars dernier, l'AGFORS a ouvert un self-service à Bursins, ouvert 7 jours sur 7.

Vous y trouverez aussi bien du bois de chauffage, des copeaux, des lambourdes, des planches et autre bois de construction.

Ces matériaux proviennent uniquement des forêts des quinze communes faisant partie de l'AGFORS, dont Bassins.

C'est un bon moyen de valoriser le bois des forêts communales tout en favorisant un circuit local et court. Les prix affichés sont ceux du marché et servent essentiellement à couvrir les frais de transformation.

Il est à noter que la matière première est transformée dans la scierie de Marchissy.

Plus d'informations sur
<https://proxybois.ch/>.



Distribution, évacuation et épuration de l'eau - Tarifs

Conformément aux règlements sur l'évacuation et l'épuration des eaux et sur la distribution de l'eau, la Municipalité communique les tarifs pour 2024.

Ils sont inchangés par rapport à 2023, excepté le tarif de l'eau sous pression qui passe de 2.30 à 1.70 CHF/m3.

| | 2023 | 2024 |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| Frais entretien collecteur EC | 1.20 CHF / m2 | 1.20 CHF / m2 |
| Frais entretien collecteur EU | 1.30 CHF / m2 | 1.30 CHF / m2 |
| Frais épuration | 1.60 CHF / m3 | 1.60 CHF / m3 |
| | | |
| Eau sous pression | 2.30 CHF / m3 | 1.70 CHF / m3 |
| | | |
| Location compteur | 30.00 CHF / an | 30.00 CHF / an |
| Unité locative | 85.00 CHF / an | 85.00 CHF / an |

Les modes de perceptions sont les suivants :

- Frais d'entretien des canalisations EU : par m2 de surface brute utile aux planchers
- Frais d'entretien des canalisations EC : par m2 de surface imperméabilisée
- Frais d'épuration : par m3 d'eau consommée (hors consommation via sous-compteur)
- Eau sous pression : par m3 d'eau consommée

Pour plus de détail, se reporter aux règlements communaux.

Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager

La nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023. Les nouveautés principales sont les suivantes :

Art. 15 Dérogations

¹ Les dérogations à l'art. 14, alinéa 1 peuvent être octroyées pour la suppression et l'élagage excédant l'entretien courant en présence :

- a. de risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés ;
- b. d'une entrave avérée à l'exploitation agricole ;
- c. ou d'impératifs de construction ou d'aménagement.

² Les dérogations sont soumises à l'autorisation de la commune, à l'exception de celles concernant les arbres remarquables qui nécessitent une autorisation du service. L'article 23, alinéa 2 de la présente loi est réservé.

³ La demande de dérogation est mise à l'enquête publique durant trente jours et publiée dans la FAO du Canton de Vaud. Pendant le délai d'enquête, tout intéressé peut déposer une opposition écrite et motivée au greffe municipal.

⁴ Le règlement précise le contenu de la demande de dérogation.

Art. 16 Remplacement du territoire arboré

¹ L'autorisation de supprimer un élément du patrimoine arboré est assortie de l'obligation de réaliser une plantation compensatoire

² Dans les cas où la suppression est requise pour des motifs d'aménagement et de construction, ou raison impérieuse dûment motivée, et que la compensation en nature est impossible, une taxe est due à la commune. Pour les arbres, elle est basée sur la valeur de remplacement, correspondant au moins aux directives de l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades.

³ Le produit de la taxe est affectée par la commune au développement du patrimoine arboré.

Le nouveau formulaire se trouve sur le site internet de la Commune

<https://www.bassins.ch/wp-content/uploads/2024/01/Bassins-Demande-abattage-version-2023-finale.pdf>

Le Grand Conseil vaudois a accepté, le 26 mars dernier, une motion demandant que la mise à l'enquête publique soit uniquement nécessaire pour l'abattage ou l'élagage d'arbres remarquables, les autres demandes étant de compétence de la Municipalité.

(<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-du-grand-conseil/point-seance/id/d3c378ff-c8c3-4fdd-9c89-951e1c3edf8a/meeting/1019564>)

cf <https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/arbres-et-haies>

Opération coup de balai

Une trentaine de petites mains et bien quelques kilos de déchets ramassés ! Les P'tits Filoups de l'UAPE de Bassins ont participé, le 22 mars dernier, à l'opération « Coup de balai ». Une opération visant à sensibiliser la population au littering aux abords des champs et ses conséquences.

Après l'école, la petite troupe s'est dirigée du côté du terrain de foot de Bassins puis s'est divisée en deux groupes. Les trouvailles ont été aussi variées que surprenantes pour les enfants : canettes, mégots, berlingots, restes de verres. « Mais il y en a encore ! ».

Les deux heures ont passé à une vitesse grand V mais l'occasion saisie de partager ce moment de qualité avec les enfants de notre village est précieuse et remarquable.

Merci à l'équipe encadrante des P'tits Filoups, en particulier Mme Joëlle Aeberli, pour sa disponibilité et sa motivation à transmettre des valeurs essentielles à nos enfants.

Laure Treboux



La Cantonale FVJC 2024 à Givrins : Entre avancée et implication de ses membres

Chères habitantes et chers habitants de Bassins,

C'est avec une excitation palpable que nous vous informons des progrès de ces dernières semaines de la Cantonale FVJC 2024 qui se déroulera dans à Givrins du 31 juillet au 18 août. Cette manifestation, organisée tous les cinq ans sous l'égide de la Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes, promet d'être un événement mémorable pour toute la région !

Avancée des Constructions et Décorations

Les équipes de construction s'activent sans relâche pour donner vie à cet événement grandiose. Les infrastructures se dressent, les scènes prennent forme, et les décors se parent de couleurs vives. La place de fête de Givrins se transforme progressivement en un lieu de festivités où la joie et la camaraderie seront à l'honneur. Les bâtiments temporaires et les terrains de sports se multiplient afin de créer une atmosphère vibrante et accueillante le jour J.

L'implication active des natifs de Bassins

Mais ce qui rend la Cantonale encore plus spéciale pour Bassins, c'est l'implication active de nombreux de vos habitants ! Ils ont répondu présents avec enthousiasme pour contribuer à la réussite de cet événement. En effet, ce ne sont pas moins de 18 membres sur les 112 membres de la Cantonale qui habitent sur votre commune.

Ensemble, pour créer un événement inoubliable

La Cantonale FVJC 2024 est bien plus qu'une simple manifestation. C'est un moment où la communauté se rassemble, où les liens se renforcent, et où les souvenirs se créent. Nous sommes fiers de faire partie de cette aventure et nous vous invitons à nous rejoindre dans cette aventure unique soit en participants aux différentes activités, sports et animations ou alors en venant apporter votre pierre à ce bel édifice en vous impliquant en tant que bénévole lors d'une ou deux tranches horaires pendant la manifestation.

Restez à l'affût des prochaines annonces et préparez-vous à vivre des jours de fête, de sport et d'amitié au cœur de Givrins. Ensemble, nous écrivons une page mémorable de l'histoire de notre région.

Pour plus d'informations, visitez le site officiel de la Cantonale FVJC 2024 à Givrins ou suivez-nous sur nos réseaux sociaux ! <https://givrins2024.ch/>

À bientôt sous le soleil radieux de Givrins !

L'équipe de la Cantonale FVJC 2024

